Envoyé en préfecture le 15/01/2021

Reçu en préfecture le 15/01/2021

ID: 074-257400135-20201106-D2020_029-DE



N° 2020 - 029

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Vendredi 6 novembre 2020

Objet : Tarifs cantine du personnel

L'an deux mille vingt,

Le 6 novembre à 18 h 30.

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Inès NAVILLOD

Magland: Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Kader

KHADRAOUI

Etaient excusés: Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEX, Jeanne VAUTHAY, Laurène CAUL-FUTY, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Rozenn DURAND, Gwenaël RUAU

Inès NAVILLOD a été élue secrétaire de séance.

En exercice: 10

Date de convocation : 27/10/2020

Présents: 6

Date d'affichage: 28/10/2020

Votants: 6

Votes contre: 0 Votes pour: 6

Abstention: 0

Suite au vote des nouveaux tarifs de restauration fixés par la commune d'Arâches la Frasse par délibération du 9 juin 2020, le prix du repas, servi à la cantine du personnel du SIF, facturé par la Commune d'Arâches, est fixé à 9.46 € à compter du 1er septembre 2020. Le ticket repas à la cantine GMDS est facturé 13.30 € au Syndicat.

La prise en charge par le Syndicat Intercommunal de Flaine est de 50%.

Le prix du repas facturé au personnel par le SIF, sera donc à partir du 15 novembre 2020:

- de 4,73 € pour la cantine du personnel du SIF.
- de 6.65 € pour le repas pris au restaurant GMDS.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER